

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Investir dans les populations rurales



### PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B)

Financements du Projet : Don FIDA n° 2000002606, Don Additionnel FIDA11 n° 2000003762 ; Prêt OFID n° 13606P, Prêt FIDA11 n° 2000003763, Don CRI n° 2000004520, Don FVC n° 2000003623

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/102/T/2023-2024  
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES PISTES RURALES DE  
DESENCLAVEMENT EN COMMUNES SHOMBO ET MUTUMBA DE LA PROVINCE  
KARUSI (14,650 km)**

Financement : Prêt OFID n° 13606P

Référence au PTBA 2023-2024 : 1B010102c

- Date de publication : 08.01/...../2024
- Date d'ouverture des offres : 07.02/...../2024

Janvier 2024

J

## Section I. Avis d'appel d'offres

- Date de publication : 08/01/2024
- Date d'ouverture des offres : 07/02/2024

**Concerne :** Les travaux réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Shombo et Mutumba de la province Karusi (14,650 km), DAONO N° DNCMP/02/T/2023-2024

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un don du FIDA n° 2000002606, un Don Additionnel FIDA11 n° 2000003762, un don FVC n° 2000003623, un don CRI n° 2000004520 d'une part, un prêt de l'OFID n° 13606P, un Prêt FIDA11 n° 2000003763, un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition de ces biens. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B ».
2. Le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », prévoit de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales du plateau central Burundais composé des provinces de Gitega, Karusi, Kayanza, Muyinga et Ngozi par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptées à une pression démographique croissante. Il est financé par un Don et Prêt du FIDA, un prêt de l'OFID, un Don du Fonds Vert Climat (FVC), un Don CRI, une contrepartie du Gouvernement et une contribution des bénéficiaires. Le Projet a été conçu pour une durée de 6 ans. Les dates initiales de mise en vigueur et celle d'achèvement sont respectivement le 13/05/2019 et le 30/06/2025.
3. L'autorité contractante invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("les soumissionnaires") à faire parvenir, sous pli fermé et cacheté, leurs offres concernant **pour l'exécution des travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en Communes Shombo et Mutumba de la province de Karusi (14,650 km)**, travaux faisant l'objet, dans le cadre dudit appel d'offres, d'un contrat à prix unitaires établi sur la base du devis quantitatif<sup>1</sup>.
4. L'appel d'offres est ouvert à quiconque souhaite y participer, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires habilités peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'être mieux à même de réaliser l'ensemble des travaux.

<sup>1</sup> Dans les contrats à prix fixes, remplacer "devis quantitatif" par "calendrier des activités".

5. Les travaux ainsi que le ou les marchés qui devraient être attribués sont répartis en un seul lot unique, réparti sur les tronçons suivants :
  - Tronçon1 : RN12-Chef-lieu de la commune SHOMBO (1,500Km) ;
  - Tronçon2 : Kigo-Hayiro (5,800Km) en Commune Shombo ;
  - Tronçon3 : Buhurana-Kigoma (7,350Km) en Commune Mutumba.
6. Un entrepreneur sera sélectionné selon la procédure de mise en concurrence nationale, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA, qui peut être consulté à l'adresse suivante: [www.ifad.org/fr/project-procurement](http://www.ifad.org/fr/project-procurement) et conformément au Code des Marchés Publics du Burundi. Le processus d'appel d'offres national comportera un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.
7. Le délai prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux est fixé à huit (08) mois calendriers.
8. Veuillez noter qu'une séance d'information sera organisée à l'intention des soumissionnaires selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres, dans la Section III du dossier.
9. Une visite guidée des sites des travaux **nécessaire mais non obligatoire** sera organisée en date du 22/01/2024. La rencontre est fixée au Bureau Provincial de l'Environnement, Agriculture et Elevage de Karusi à 10 heures précises.
10. Les soumissionnaires désireux de présenter une offre devront se procurer le dossier d'appel d'offres vendu pour la somme, non remboursable, de cent mille Francs Burundi (100.000 BIF), dont la moitié (50.000 BIF) sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), et l'autre moitié (50.000 BIF) sur le compte n° CC12991 ouvert à la BRB au nom du PIPARV-B/RECETTES INTERNES en adressant au point de contact ci-après une demande en ce sens par courrier postal ou électronique, dans laquelle devront figurer toutes leurs coordonnées. Les soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.

À l'attention de Monsieur Damase NTIRANYIBAGIRA, Coordonnateur du PIPARV-B

**Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B)**

Immeuble abritant des projets financés par le FIDA au Burundi

Commune Muha, Quartier Kinindo, Avenue du Large n° 30 ;

Téléphone : (+257) 22 24 92 51 ;

Courriel : [ufcp.piparvb@gmail.com](mailto:ufcp.piparvb@gmail.com).

**BP : 1953 Bujumbura - Burundi**

11. Les offres devront parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – instructions à l'intention des soumissionnaires – clause 22.1, au plus tard le 07/02/2024 à 10 heures, heures locales (GMT+2).
12. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire (ou de microfinance opérant comme institution financière) de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres d'un montant de **vingt millions de Francs Burundais (20.000.000 BIF)**.

Section I. Avis d'appel d'offres

Réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en Province Karusi (14.650km)

Numéro de référence DAO N° DNCMP/...../T/2023-2024

13. Les offres doivent avoir une durée de validité de 120 jours à compter à partir de la date limite de soumission des offres spécifiée dans les données particulières de l'appel d'offres.
14. Les soumissions hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes sur demande écrite et aux frais du soumissionnaire. Toutes les offres devront être assorties d'une garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de l'offre (suivant le cas), dont les modalités et le montant sont précisés dans les données particulières de l'appel d'offres.
15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions situées au 4ème étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le 07/02 2024 à 10 heures 30 minutes.
16. Veuillez noter que les offres électroniques **ne sont pas** acceptées.

*Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.*

**Le Coordonnateur du PIPARV-B**

**Damase NTIRANYIBAGIRA**

